



VILLE DE BEAUCHAMP

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 NOVEMBRE 2017
=====

L'an deux mil dix-sept le 28 novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire

Etaient présents : Mme NORDMANN, Maire, M. PLANCHE, Mme ARNAUD, M. SEIGNÉ, Mme KERGUIDUFF, M. MANAC'H, Mme CERIANI, M. DUHEM, Mme TAKACS adjoints

M. BRASSEUR, M. MULLER, Mme MAILLARD, Mme NAIL, M. PERRIN, M. JENNY, Mme PIRES, Mme BARROCA, M. HUMBERT, Mme DUMAY, M. JALEME, Mme LE BRAS, M. WALTER, M. BACARI, Mme MERLAY, Mme AVELINE, M. CARREL, M. D'ESTE.

Absents excusés : Mme DIAS pouvoir à M. PLANCHE
Mme OCCIS pouvoir à M. D'ESTE

Absents

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner M DUHEM pour assurer ces fonctions. Sans observation, il est désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame le Maire annonce le retrait du point n°10 (fixation des indemnités des élus) et demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour (charte chantier faibles nuisances).

Déclaration de "Beauchamp à Votre Image": « Nous ne voyons pas la gravité et l'urgence de se prononcer sur un tel document parvenu hors délai, non étudié en commission et contenant certaines imprécisions voire imperfections dans l'adaptation de la charte à la ville de Beauchamp. "Nous votons donc "contre" l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1. Désignation de deux nouveaux conseillers municipaux

Madame le Maire informe le Conseil municipal des démissions de Messieurs Pierre ANDRIEUX et Jean-Marc ROUSSEL et le refus de siéger de Mme Florence HAMMACHE, M. Michel PELAMOURGUES et Mme Patricia BINZENBACH. Conformément aux dispositions de l'article L.270 du code électoral, les candidats venant

sur la liste immédiatement après le dernier élu, sont appelés à remplacer les conseillers municipaux élus sur cette liste dont les sièges sont devenus vacants.

En conséquence, il convient de procéder à l'installation des candidats de la liste « Beauchamp à Votre Image » : M. Alain CARREL et M. Jérôme D'ESTE.

Cet exposé entendu
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, **PREND ACTE** de l'installation de Messieurs Alain CARREL et Jérôme D'ESTE en qualité de conseillers municipaux.

2. Détermination et composition des commissions communales

Madame le Maire informe le Conseil municipal que conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut former au cours de chaque séance des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration soit par l'un de ses membres.

Le Conseil municipal crée les commissions, organise le travail, décide du nombre de conseillers et de la désignation des membres

Lors de la 1^{ère} réunion la commission procède à la désignation du vice président qui convoque et préside si le maire est absent ou empêché.

Sa composition doit respecter le principe de la représentativité des listes élues. La méthode de calcul n'est pas imposée (CE arrêt du 26 septembre 2012)

Il est possible de lui donner un caractère temporaire sinon sa durée de validité est celle du mandat.

Les travaux des commissions obéissent à la règle émise par le Conseil municipal dans son règlement intérieur.

Il est à noter qu'une fois les commissions créées, leur composition ne peut pas être modifiée en cours de mandat, sauf si la durée du mandat des commissions municipales a été définie par le Conseil municipal.

Ce jour Madame le Maire propose au Conseil municipal la création de neuf commissions municipales

1/ : Education

2/ : Culture

3/ : Intercommunalité

4/ : Urbanisme – développement durable – cadre de vie

5/ : Dynamisme de la ville

6/ : Finances et perspectives budgétaires

7/ : Sécurité – mobilité

8/ : Petite enfance

9/ : Accessibilité

Cet exposé entendu
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Madame le Maire à la création de neuf commissions municipales
- **APPROUVE** leur composition

- **PROCEDE** à la désignation des membres des commissions municipales
 - ✓ *Commission « éducation »* : M. Patrick PLANCHE, Mme Sylvia CERIANI, Mme Carla PIRES, Mme Marie-Madeleine MAILLARD, M. Badrane BACARI, M. Serge MULLER, Mme Christelle TAKACS, Mme Isabelle MERLAY, M. Alain CARREL, Mme Francine OCCIS.
 - ✓ *Commission « Culture »* : M. Patrick PLANCHE, Mme Sylvie DIAS, Mme Véronique ARNAUD, Mme Véronique KERGUIDUFF, M. Rosan JALEME, Mme Solange BARROCA, Mme Christine NAIL, Mme Véronique AVELINE, M. Alain CARREL, M. Jérôme D'ESTE.
 - ✓ *Commission « Intercommunalité »* : M Pascal SEIGNÉ, M. Nicolas MANAC'H, M. Patrick PLANCHE, M. Serge MULLER, M. Loïc DUHEM, M. Frédéric JENNY, Mme Véronique ARNAUD, Mme Véronique AVELINE, Mme Francine OCCIS, M. Alain CARREL.
 - ✓ *Commission « urbanisme –développement durable-cadre de vie »* : Mme Véronique ARNAUD, M. Pascal SEIGNÉ, M. Nicolas MANAC'H, M. Alain PERRIN, M. Régis BRASSEUR, M. Patrick PLANCHE, M. Loïc DUHEM, Mme Véronique AVELINE, Mme Francine OCCIS, Mme Isabelle MERLAY.
 - ✓ *Commission « dynamisme de la Ville »* : Mme Véronique KERGUIDUFF, M. Frédéric JENNY, Mme Marie-Madeleine MAILLARD, Mme Sylvie DIAS, M. Serge MULLER, M. David HUMBERT, Mme Evelyne LE BRAS, Mme Véronique AVELINE, M. Alain CARREL, M. Jérôme D'ESTE.
 - ✓ *Commission « Finances et perspectives budgétaires »* : M. Nicolas MANAC'H, Mme Carla PIRES, M. Patrick PLANCHE, M. Pascal SEIGNÉ, M. Badrane BACARI, M. Frédéric JENNY, M. Loïc DUHEM, Mme Francine OCCIS, Mme Isabelle MERLAY, M. Jérôme D'ESTE.
 - ✓ *Commission « Sécurité-mobilité »* : M. Loïc DUHEM, M. David HUMBERT, M. Patrick PLANCHE, Mme Véronique KERGUIDUFF, M. Pascal SEIGNÉ, M. Alain PERRIN, Mme Sylvia CERIANI, Mme Francine OCCIS, M. Alain CARREL, M. Jérôme D'ESTE.
 - ✓ *Commission « Petite enfance »* : Mme Christelle TAKACS, Mme Christine NAIL, Mme Carla PIRES, M. Patrick PLANCHE, M. Serge MULLER, M. Antoine WALTER, Mme Solange BARROCA, Mme Véronique AVELINE, Mme Isabelle MERLAY, M. Jérôme D'ESTE.
 - ✓ *Commission « Accessibilité »* : M. Serge MULLER M. Alain PERRIN, Mme Véronique ARNAUD, M. Régis BRASSEUR, Mme Isabelle MERLAY + Représentants associatifs (associations pour les personnes handicapées, les personnes âgées, associations d'usagers, acteurs économiques)

3. Désignation des représentants de la commune auprès des écoles municipales

Le Conseil municipal procède à la désignation de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et des textes régissant ces organismes extérieurs.

Le Code de l'Education prévoit que la commune doit être représentée dans chaque conseil d'école, aussi est-il proposé de procéder aux désignations suivantes :

- Ecole Pasteur
- Ecole Paul Bert
- Ecole de la Chesnaie
- Ecole Anatole France
- Ecole des Marronniers

Cet exposé entendu
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, **APPROUVE** les désignations indiquées ci-dessous :

- Ecole Pasteur : Mme Sylvia CERIANI
- Ecole Paul Bert : M. Badrane BACARI
- Ecole de la Chesnaie : Mme Carla PIRES
- Ecole Anatole France : Mme Marie-Madeleine MAILLARD
- Ecole des Marronniers : Mme Christelle TAKACS

4. Désignation des représentants de la commune auprès des collèges et du lycée

Le Conseil municipal procède à la désignation de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et des textes régissant ces organismes extérieurs.

Le Code de l'Education prévoit que la commune doit être représentée dans chaque conseil d'administration, aussi est-il proposé de procéder aux désignations suivantes :

- Pour le Collège Montesquieu
 - o 1 Titulaire :
 - o 1 Suppléant :
- Pour le Collège Carré Sainte Honorine
 - o 1 Titulaire :
 - o 1 Suppléant :
- Pour le Lycée Louis Jouvét
 - o 2 Titulaires
 - o 2 Suppléants

Cet exposé entendu
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les désignations indiquées ci-dessous :

- Pour le Collège Montesquieu
 - o 1 Titulaire : M. Patrick PLANCHE
 - o 1 Suppléant : M. Badrane BACARI

- Pour le Collège Carré Sainte Honorine
 - o 1 Titulaire : M. Badrane BACARI
 - o 1 Suppléant : M. Patrick PLANCHE

Mme le Maire propose à la liste « Beauchamp à Votre Image » un poste de titulaire auprès du Lycée Louis Jouvét. La réponse de « Beauchamp à Votre Image » est négative.

- Pour le Lycée Louis Jouvét
 - o 2 Titulaires : M. Serge MULLER, M. Badrane BACARI
 - o 2 Suppléants : M. Patrick PLANCHE, M. Antoine WALTER

5. Désignation des représentants de la commune auprès des syndicats intercommunaux

Le Conseil municipal procède à la désignation de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et des textes régissant ces organismes extérieurs.

Il est proposé de procéder aux désignations suivantes :

-Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE) :

- o 2 Titulaires
- o 2 suppléants

-Syndicat Mixte d'Etudes et de Réalisations d'Equipements d'intérêt Général de la Vallée de Montmorency (SIEREIG) :

- o 2 Titulaires :
- o 2 Suppléants :

-Syndicat intercommunal pour l'extension du lycée Van Gogh et la construction du L.E.P Gustave Eiffel d'Ermont :

- o 1 Titulaire :
- o 1 Suppléant :

-Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du gaz et des Télécommunications (SMDEGTVO)

- o 2 Titulaires :
- o 2 Suppléants :

Mme le Maire propose à la liste « Beauchamp à Votre Image » un poste de titulaire auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications (SMDEGTVO). La réponse de « Beauchamp à Votre Image » est négative.

-Syndicat mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise :

- o 1 Titulaire :

Cet exposé entendu
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les désignations indiquées ci-dessous

-Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE) :

- 2 Titulaires : M. Régis BRASSEUR, M. Nicolas MANAC'H
- 2 suppléants : M. Alain PERRIN, Mme Françoise NORDMANN

-Syndicat Mixte d'Etudes et de Réalisations d'Equipements d'intérêt Général de la Vallée de Montmorency (SIEREIG) :

- Titulaires : M. Patrick PLANCHE, M. Antoine WALTER
- Suppléants : Mme Véronique KERGUIDUFF, Mme Véronique ARNAUD

-Syndicat intercommunal pour l'extension du lycée Van Gogh et la construction du L.E.P Gustave Eiffel d'Ermont :

- 1 Titulaire : Mme Véronique KERGUIDUFF
- 1 Suppléant : Mme Christelle TAKACS

-Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du gaz et des Télécommunications (SMDEGTVO)

- 2 Titulaires : M. Pascal SEIGNÉ, M. Alain PERRIN
- 2 Suppléants : M. Frédéric JENNY, M. Antoine WALTER

-Syndicat mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise :

- 1 Titulaire : Mme Sylvie DIAS

6. Désignation des représentants de la commune auprès des associations et autres organismes

Le Conseil municipal procède à la désignation de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et des textes régissant ces organismes extérieurs.

Il est proposé de procéder aux désignations suivantes :

- Correspondant défense :

- Mission locale :

- Titulaire :
- Suppléant :

- CNAS :

- Titulaire :
- Suppléant :

- Comité de Jumelage :

- 3 Titulaires

Cet exposé entendu
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les désignations indiquées ci-dessous :

- **Correspondant défense** : M. David HUMBERT

- **Mission locale** :

- Titulaire : Mme Sylvia CERIANI
- Suppléant : M. Frédéric JENNY

- **CNAS** :

- Titulaire : Mme Françoise NORDMANN
- Suppléant : M. Patrick PLANCHE

- **Comité de Jumelage** :

Madame le Maire propose : Mme Solange BARROCA, M. Antoine WALTER, M. David HUMBERT.

Madame MERLAY rappelle que de tout temps un poste à toujours été laissé à l'opposition.
Après divers échanges M. HUMBERT laisse sa place à Mme AVELINE

Sont donc désignés : Mme Solange BARROCA, M. Antoine WALTER, Mme Véronique AVELINE

7. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Pour une commune de plus 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres (CAO) et la commission de délégation de service public (CDSP) sont présidées par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Les cinq membres de la commission sont élus dans le cadre d'un scrutin de liste dans le cadre du Conseil municipal.

Dans tous les cas, chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste, entière, « sans panachage, ni vote préférentiel ».

A noter qu'il est permis que les listes comprennent moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (CGCT, art. D. 1411-4)

Cet exposé entendu
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, **PROCEDE** à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et à l'élection des membres de la commission de délégation des services publics à scrutin secret.

Au terme de cette élection sont élus respectivement pour chacune des 2 commissions:

Liste « Agir ensemble pour Beauchamp »

Titulaires : M. Nicolas MANAC'H, M. Patrick PLANCHE, M. Régis BRASSEUR, Mme Carla PIRES.

Suppléants: Mme Christine NAIL, M. Serge MULLER, Mme Sylvia CERIANI, Mme Marie-Madeleine MAILLARD

Liste « Beauchamp à Votre Image » :

Titulaire : Mme Isabelle MERLAY

Suppléant : Mme Véronique AVELINE

8. Détermination du nombre et élection des élus siégeant au CCAS

Le Conseil municipal doit, dans un délai maximum de deux mois à compter de son renouvellement, procéder à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du CCAS.

Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du Conseil municipal.

Les membres élus du conseil d'administration le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Il est proposé de fixer à 5 le nombre des membres.

Il est proposé de procéder au scrutin.

Il est rappelé que Madame Françoise Nordmann, Maire, préside de droit le CCAS.

Cet exposé entendu

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, **APPROUVE à l'unanimité** la fixation à cinq le nombre des membres du CCAS.

Le Conseil municipal, **PROCEDE** à l'élection des membres du CCAS.

Au terme de cette élection sont élus

Liste « Agir ensemble pour Beauchamp »

Mme Sylvia CERIANI, Mme Joan DUMAY, Mme Christine NAIL, M. Patrick PLANCHE.

Liste « Beauchamp à Votre Image » :

Mme Véronique AVELINE

9. Désignation des membres du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

La composition du comité technique (CT) et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) a été fixée à 5 membres par délibération du 28 août 2014.

Il est rappelé que Madame Françoise NORDMANN, Maire, préside de droit le comité technique (CT) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Aussi il est proposé de désigner les conseillers suivants pour siéger au sein des organes paritaires.

Comité technique :

Titulaires: M. Patrick PLANCHE, M. Pascal SEIGNÉ, M. Nicolas MANAC'H, Mme Véronique KERGUIDUFF, M. Frédéric JENNY

Suppléants: Mme Sylvia CÉRIANI Mme Christine NAIL, M. Régis BRASSEUR, M. Serge MULLER, M. Antoine WALTER.

Comite d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail :

Titulaires : M. Patrick PLANCHE, M. Pascal SEIGNÉ, M. Nicolas MANAC'H, Mme Véronique KERGUIDUFF, M. Frédéric JENNY

Suppléants : Mme Sylvia CÉRIANI Mme Christine NAIL, M. Régis BRASSEUR, M. Serge MULLER, M. Antoine WALTER.

Après discussion M. JENNY décide de laisser sa place afin de maintenir l'équilibre entre agents et représentants de la Collectivité.

Déclaration "Beauchamp à Votre Image" : « Le groupe "Beauchamp à Votre Image" tient à rappeler ce qui est mentionné sur la délibération "Composition du Comité technique" du 28 août 2014 (et non du 5 août 2014 comme cela est mentionné sur le document) : "Afin d'assurer une large représentativité, et en accord avec les souhaits des organisations syndicales, il convient d'opter pour l'élection de 5 représentants du personnel. Les représentants de la collectivité peuvent être en nombre égal ou inférieur aux représentants du personnel. Bien que la parité ne soit plus obligatoire, ce mode de fonctionnement garantissait un juste équilibre entre les intérêts des agents et ceux de la collectivité. Il convient donc de fixer le nombre de représentants de la collectivité à 5 également".

Donc, comme Mme la maire présidera ces instances CT et CHSCT, il y a aurait donc plus de représentants de la collectivité soit 6 que du personnel soit 5.

Nous avons demandé en séance que la présidence de Madame la maire soit comprise dans les 5 représentants de la collectivité afin de garantir un juste équilibre entre les intérêts des agents et ceux de la collectivité.

Cela a été retenu.

Nous voterons POUR la désignation des 4 membres du Comité technique et des 4 membres du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. »

Cet exposé entendu

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, **APPROUVE à l'unanimité**, la désignation des membres exposés ci-dessous.

Comité technique :

Titulaires : Mme Françoise NORDMANN, M. Patrick PLANCHE, M. Pascal SEIGNÉ, M. Nicolas MANAC'H, Mme Véronique KERGUIDUFF.

Suppléants : Mme Sylvia CÉRIANI Mme Christine NAIL, M. Régis BRASSEUR, M. Serge MULLER, M. Antoine WALTER.

Comite d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail :

Titulaires : Mme Françoise NORDMANN, M. Patrick PLANCHE, M. Pascal SEIGNÉ, M. Nicolas MANAC'H, Mme Véronique KERGUIDUFF.

Suppléants : Mme Sylvia CÉRIANI Mme Christine NAIL, M. Régis BRASSEUR, M. Serge MULLER, M. Antoine WALTER.

10. Redevance d'occupation du domaine public

Mme ARNAUD précise qu'après avoir étudié les différents arrêtés pris jusqu'ici pour encadrer les chantiers, aucun ne concerne le survol de l'espace public par les grues.

Considérant que toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance, il est proposé d'établir pour les grues à tour survolant le domaine public, une redevance de 5 euros par jour et par unité.

Déclaration de "Beauchamp à Votre Image" : « Vous faites référence à l'article 2125-1 du CGCT pour justifier la mise en place d'une redevance pour le survol du domaine public. Cet article ne fait aucune mention de cette notion de survol.

De plus, dans la délibération que vous proposez, nous n'avons aucune précision sur le survol éventuel.

Aussi le groupe « Beauchamp à Votre Image » s'abstiendra. »

Cet exposé entendu

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, **APPROUVE par 24 voix « POUR » et 5 « ABSTENTIONS »** (Mme OCCIS, Mme MERLAY, Mme AVELINE, M. CARREL, M. D'ESTE) la fixation de la redevance d'occupation du domaine public par les grues à tour survolant le domaine public à 5 euros par jour ouvrés et par unité (du montage au démontage).

11. Charte chantier faibles nuisances

M. PLANCHE précise qu'ils ont été sollicités, au cours de la campagne électorale comme au lendemain des élections, par des Beauchampoises qui subissent des nuisances sonores. Certes les chantiers sont incontournables, mais ils doivent respecter des règles.

C'est pourquoi, il nous a paru urgent de délibérer pour contraindre les promoteurs au respect d'un cadre. Nous vous proposons donc une charte pour assurer une meilleure cohabitation du chantier avec son environnement.

Dans le cadre de la réduction de l'impact environnemental des chantiers conduits dans la commune, il est proposé d'établir une charte « CHANTIER FAIBLES NUISANCES ». Cette charte formalisera l'engagement pris par le maître d'ouvrage de respecter les différents items qui la constituent.

Déclaration de "Beauchamp à Votre Image" : Nous ne voyons pas la gravité et l'urgence de se prononcer sur un tel document parvenu hors délai, non étudié en commission et contenant certaines imprécisions voire imperfections dans l'adaptation de la charte à la ville de Beauchamp. "

Nous refusons donc de voter ».

Cet exposé entendu

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, **par 24 Voix « POUR » et 5 « NE PREND PAS PART AU VOTE »** (Mme OCCIS, Mme MERLAY, Mme AVELINE, M. CARREL, M. D'ESTE) **ADOpte** la charte « CHANTIER FAIBLES NUISANCES »

12. Informations diverses

13. Application de l'article 5 du règlement intérieur

Question orale de M. Carrel : « Dans le cadre de la modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme, l'enquête publique s'est terminée le 25 octobre. Le commissaire enquêteur avait un mois maximum pour rendre son rapport. Pouvez-vous informer tous les conseillers municipaux des conclusions du commissaire enquêteur ? »

Réponse de Madame Nordmann : « Monsieur le Conseiller, Le commissaire enquêteur a déposé son rapport en mairie le 27 novembre 2017. Dans ses conclusions, le commissaire signale des erreurs de forme qui portent :

- Sur des références d'articles réglementaires non actualisées
- Sur le fait que le plan cadastral utilisé n'est pas à jour
- Sur des incohérences dans certains articles

Il relève également des problèmes de fond :

- Les mesures de protection du « cœur historique » empêchent la constructibilité
- Le classement du patrimoine bâti est insuffisamment explicite
- Le recensement des arbres remarquables comporte des erreurs et des oublis

Concernant les OAP, il demande que leur tableau soit plus détaillé.

Pour ce qui est de l'inscription du PLU dans le Schéma directeur de la région (SDRIF), il souligne les points suivants :

- Si le nombre de logements prévu par les OAP est conforme au SDRIF, il n'en est pas de même de la densité humaine
- Il convient de revoir le règlement de stationnement dans les 500m autour de la gare
- Les règles prévues pour le patrimoine bâti et végétal interdisent la densification dans les 1000m autour de la gare.
- Le rayon de protection pour les arbres apparaît exagéré.

En conclusion, l'enquêteur émet un avis favorable à la modification n°2 assorti de 4 réserves :

- L'appuyer sur un plan cadastral récent
- Revoir le règlement et le rapport de présentation pour tenir compte des remarques de la DDT
- Vérifier la nomenclature du plan de zonage (suppression de la zone AUb)
- Etablir une table des matières par rue et numéro pour le classement du patrimoine protégé

Si vous souhaitez prendre connaissance des conclusions et avis du commissaire enquêteur dans leur intégralité, le document est consultable en mairie sur simple demande. »



Question orale de M. D'ESTE : « Nous avons entendu dire que l'ensemble du personnel communal avait été invité par le Conseil municipal à une réunion le lundi 20 novembre à 19h. Au nom de la transparence et de la démocratie, revendiquées par votre équipe, comment justifiez-vous que les élus de l'opposition n'aient pas été conviés ? De plus, nous avons eu écho d'heures supplémentaires rémunérées. Qu'en est-il réellement ? »

Réponse de Madame Nordmann : « Monsieur le Conseiller, Suite aux élections municipales partielles et à la désignation par les Beauchampoises d'une nouvelle équipe pour conduire la politique communale, j'ai en effet souhaité un temps de rencontre entre les élus de la nouvelle majorité et le personnel communal. J'ai voulu que cette rencontre soit organisée rapidement pour répondre aux interrogations des agents, voire aux inquiétudes exprimées par certains, devant cette situation nouvelle. C'est ainsi que la date du lundi 20 novembre a été retenue. Pour que les agents aient le temps de s'organiser – la plupart terminant leur semaine le vendredi à midi – une invitation leur a été transmise par l'intermédiaire des services le mercredi 15 novembre en fin de journée. C'est dans un même souci d'organisation qu'il a été précisé aux agents que le temps de cette réunion pourra faire l'objet d'une récupération. Comme vous le savez, le conseil municipal n'avait à cette date du 15 novembre pas encore été mis en place. Cette

invitation n'a donc pas été formalisée avec toute l'attention qu'elle aurait méritée. J'avais prévu de vous en faire part de vive-voix lors du Conseil municipal du 17 novembre, ce que j'ai oublié, ce dont je vous prie de m'excuser. Je vous remercie de voir dans cette omission un simple fait dû aux circonstances particulières du moment. Je renouvelle ici publiquement mon souhait d'œuvrer avec tous les Beauchampois, et donc avec tous les conseillers municipaux qui les représentent, dans un esprit d'ouverture et de transparence. Je vous donne l'assurance que vous, Monsieur le conseiller, et vos collègues de l'opposition, serez conviés comme il se doit lors des prochaines réunions publiques qui seront organisées au nom du Conseil municipal. »

La séance est levée à 21 h 50

BEAUCHAMP, le 4 décembre 2017.

Le Maire

Françoise NORDMANN

